



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Mardi 8 mars 2016 à 20H00

- Vice-président :** M. Hansjörg Kohler, vice-président
- Secrétaire :** M. Mario Clottu, secrétaire
- Sont présents :** 19 membres du Conseil général
5 membres du Conseil communal
M. Walter von Gunten, administrateur communal
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal
- Excusés :** Mmes Helen Houttuin, présidente (raison de santé) et Dora Barraud
M. Bram Houttuin
- Absents :** Mme Antigone Pepshi et M. Thomas Ruedin
- Public :** ---

Légende :

CC = conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC = zone artisanale
CG = conseil général	PDR = plan directeur régional	et commerciale
CF = commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	

Commission des services industriels : CSI-TP
Commission environnement : CEnv.
Commission de sécurité : CSécu.
Commission des constructions : CConstr.

Le vice-président ouvre la séance à 20h05.

1. **Appel**

M. M. Clottu, secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 18 conseillers généraux + le vice-président sur 24.

La majorité absolue est de : 10

2. **Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2015**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Ordre du jour

Le vice-président lit l'ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015
3. Ordre du jour
4. Conventions de fusion :
 - a) Adoption de la convention de fusion entre les communes de Cornaux, Cressier, Enges, La Tène, Lignièrès et Saint-Blaise, rapport à l'appui
 - b) Adoption de la convention de fusion entre les communes de Cornaux, Cressier, La Tène, Lignièrès et Saint-Blaise, rapport à l'appui
5. Nomination d'un (e) délégué (e) au centre d'animation « Le CAP » en remplacement de M. Bram Houttuin, démissionnaire
6. Nomination d'un membre au Conseil d'établissement scolaire intercommunal (CESI) et communal (CESC) en remplacement de Mme Anouck Hirschi, démissionnaire
7. Syndicat intercommunal de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN), rapport à l'appui
 - a) Adoption du règlement général du Syndicat intercommunal de la Communauté des Eaux Neuchâteloise (CEN)
 - b) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 416'000.00 pour la participation de la Commune de Cornaux à la réalisation du projet d'extension de la CEN
8. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Conventions de fusion

M. B. Guinchard (CF) : *La Commission financière a étudié le rapport étayant les deux arrêtés concernant le projet de fusion des communes de l'Entre-deux-Lacs.*

La commission remercie l'exécutif pour le travail d'adaptation du précédent rapport qui a été réalisé en un temps record. Elle relève de celui-ci les éléments suivants :

Sur le plan politique : les petites communes comme la nôtre ont une grande peine à faire entendre leurs voix au niveau cantonal. La réponse préconisée jusqu'alors, celle de la création de syndicats, n'est pas satisfaisante car présente un certain déficit démocratique. Face à cela, nous avons peu de poids lorsqu'il faut plaider notre cause au niveau cantonal. Nos entités sont de plus en plus confrontées à des décisions complexes auxquelles, pour répondre adéquatement, il est nécessaire de professionnaliser certaines fonctions.

Enfin, et il suffit de regarder dans nos rangs souvent clairsemés, ou encore sur les sièges du public bien souvent tristement vides comme ce soir, les habitants de notre commune ne se bousculent pas pour participer à la gestion du ménage communal.

Et quant au volet financier : la commission vous a déjà à plusieurs reprises entretenus des perspectives sombres relatives à l'évolution de notre budget, notamment en lien avec un certain nombre de reports de charges à digérer et surtout avec l'évolution de la fiscalité des personnes morales qui pèsent lourdement nos résultats. Notre situation, et nous en avons abondamment discuté lors de notre dernière séance, ne peut plus durer ainsi. Soit

nous mettons nos forces en commun avec nos voisins, soit nous devons revoir drastiquement nos rentrées fiscales.

Relevons le plan financier prudent qui prévoit un quasi-équilibre alors que les charges n'ont pas été artificiellement abaissées. Avec ses finances, la nouvelle commune d'Entre-deux-Lacs pourra bénéficier d'une certaine marge de manœuvre pour construire l'avenir. Ces aspects positifs sont relevés par les Service des Communes.

Bref, c'est principalement sur ces éléments que la Commission financière vous invite à approuver l'Arrêté concernant la convention de fusion, en espérant que les citoyens et citoyennes des communes parties au projet en feront de même en juin prochain. Pour l'avenir des habitantes et habitants de notre région, soutenons le projet de Commune de l'Entre-deux-Lacs !

Merci pour votre attention.

M. Mario Clottu (PLR) : L'objet mis à l'ordre du jour de la présente séance n'est pas nouveau et de plus certainement bien connu de nous tous puisque nous en avons largement débattu en juin 2015 et qu'il remplit les colonnes de la presse.

Néanmoins permettez-moi de reprendre quelques considérations émises par le Service des communes dans son préavis du 16 février dernier.

« Avec près de 13'000 habitants, plus de 6'000 emplois équivalents plein temps sur son territoire et un cadre de vie proche de la nature, la nouvelle Commune d'Entre-deux-Lacs disposera de la taille, d'un périmètre d'intervention cohérent et de la masse critique requis pour exercer les prérogatives d'une commune du 21^{ème} siècle, faire émerger une identité commune à côté de celle de ses villages qui la composent et apporter sa pierre au paysage institutionnel neuchâtelois. La nouvelle commune entre parfaitement dans l'objectif du Conseil d'Etat de renforcer, grâce aux fusions, les communes en leur permettant de repenser, de faire coïncider leur périmètre avec le niveau de résolution des questions qu'elles doivent traiter et de s'appuyer sur une gestion politique professionnelle. Par sa taille et sa composition, la nouvelle commune a vocation à devenir l'entité chargée de définir le projet de territoire et de développement local de l'Entre-deux-Lacs. La concertation avec l'Etat et avec les autres communes voisines et partenaires s'en trouve facilitée. »

J'ai bien lu, « La concertation avec l'Etat ...s'en trouve facilitée ».

A ce sujet je voudrais relever 2 articles de presse :

Dans L'Express du 8 février 2016 nous pouvions lire sous le titre « Il quitte Lignièrès pour Cudrefin » que l'entreprise Sambiagio Style SA part de la commune après plus de 30 ans d'activité. Le patron aurait pourtant bien voulu y rester. Pourquoi ?

«La réalisation du plan de quartier a pris énormément de temps. La faute en revient aux autorités cantonales et à quelques règlements fédéraux»...«Cette lenteur en a découragé plus d'un. Nous sommes plusieurs qui serions restés à Lignièrès», »

Dans l'Express du 11 février 2016 sous la rubrique Entre-deux-Lacs, je site :

Tout d'abord à Cornaux puis à Cressier, Coop a renoncé à son projet de magasin de brico-loisirs..

«Nous avons compris que nous n'obtiendrions jamais le permis de construire. Nous avons donc renoncé à notre projet de centre brico-loisirs depuis plusieurs mois déjà.»

Usé par des années de procédures et des projets revisités, Coop a préféré abandonner. «Le jouet est cassé!». «Coop en a eu marre des refus du canton. Et maintenant, c'est un terrain vague, classé en zone de petite industrie mais qui reste vide».

A Cornaux, Conforama attend depuis plus d'un lustre l'autorisation de construire, où sa présence est assurée. Mais cela retarde son exécution, en plan depuis plus de cinq ans (les premières discussions date d'avant 2008).

«La commune et le promoteur sont motivés», d'autres entreprises suivraient le promoteur, à l'instar de «Maisons du monde (2000m²) et une plate-forme d'e-commerce. Mais d'autres finissent par renoncer, lassés d'attendre, à mesure que les années passent».

Ces quelques passages tirés de la presse montre bien qu'une «petite commune » n'a pas beaucoup d'écoute de la part du canton. On peut donc s'interroger sur la variante 2 x 4 et souscrire sans condition à une fusion plus large.

Le PLR relève que sans la fusion Cornaux va devoir vraisemblablement augmenter le coefficient fiscal et, comme démontré dans le rapport du projet de fusion des communes de l'Entre-deux-Lacs fort bien étayé par le Copil, à qui nous adressons nos félicitations pour l'important et la qualité du travail réalisé, il partage l'avis entièrement positif du Service des Communes dans son analyse, à savoir :

... les hypothèses prises en considération, s'agissant de l'évolution des charges en particulier, sont réalistes, prudentes et sérieuses. Les simulations réalisées montrent que, pour ce qui est de la péréquation des ressources, la fusion des Communes de l'Entre-deux-Lacs ferait passer la nouvelle commune dans la catégorie des bénéficiaires de cet outil de distribution, alors que jusqu'en 2014 les communes engagées dans le projet de fusion étaient globalement contributrices.

Convaincu de la pertinence d'une fusion à 6 ou à 5 et au vu du préavis entièrement positif du Service des communes, le PLR accepte sans réserve l'adoption des deux conventions de fusion que cela soit à 6 ou 5 communes.

M. Y. Rollier (PS) : *En faisant abstraction des irréductibles sceptiques à tout ce qui est nouveau et les défenseurs du projet 2 fois 4, 2 fois 2 ou pourquoi pas, pendant que nous y sommes, 4 fois 2 communes, soyons audacieux et osons cette fusion à 6 communes.*

Comme dirait l'autre : Paris ne s'est pas fait en 1 jour et cette fusion de communes réserve, évidemment, encore quelques surprises. Comme Paris, elle ne sera pas parfaitement mise sur pied en 1 jour.

Mettons nos différences de côté et arrêtons de nous regarder le nombril mais portons un regard au-delà de nos frontières communales. Soyons solidaires face aux problèmes qui apparaîtront dans les prochaines années à venir.

Les inconditionnels du « chacun pour soi » auront certainement encore quelques arguments pour exprimer leur mécontentement avant les votations du 5 juin 2016.

Le groupe socialiste remercie les autorités compétentes pour le travail accompli et les dossiers fournis. Il va de soi que nous acceptons sans réserve les 2 conventions de fusion. Respectivement 6 ou 5 communes. Bien évidemment notre préférence est une fusion à 6.

Soyons des visionnaires pour le futur de nos enfants. Rien ne sera comme avant, tout évolue dans le bon et le mauvais sens mais restons positifs. Ne perdons pas de vue que nous vivons dans un pays avec une diversité culturelle extraordinaire et sans aucune violence.

Merci de votre attention.

a) Adoption de la convention de fusion entre les communes de Cornaux, Cressier, Enges, La Tène, Lignières et Saint-Blaise, rapport à l'appui

➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le vice-président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

➔ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

b) Adoption de la convention de fusion entre les communes de Cornaux, Cressier, La Tène, Lignières et Saint-Blaise, rapport à l'appui

- **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**
La parole n'étant pas demandée, le vice-président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

5. Nomination d'un (e) délégué (e) au centre d'animation « Le CAP » en remplacement de M. Bram Houttuin, démissionnaire

M. W. Walter (CC) : En tant que président du PLR, j'ai omis de donner la tâche à une personne du CG de proposer le candidat. Nous avons la chance d'avoir au sein du PLR M. Willy Schärer qui est prêt à reprendre ce poste.

Sa nomination est confirmée par les applaudissements de l'assemblée.

6. Nomination d'un membre au Conseil d'établissement scolaire intercommunal (CESI) et communal (CESC) en remplacement de Mme Anouck Hirschi, démissionnaire

M. Y. Rollier (PS) : *Le groupe socialiste n'ayant pas trouvé de délégué (e) pour remplacer Mme Anouck Hirschi, le poste restera vacant pour le moment. L'avenir de nos communes pour ces prochains mois étant incertain, nous imaginons qu'une réorganisation du CESC sera nécessaire. Nous aviserons le temps opportun.*

7. Syndicat intercommunal de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN), rapport à l'appui

a) Adoption du règlement général du Syndicat intercommunal de la Communauté des Eaux Neuchâteloise (CEN)

M. A. Messerli (CF) : *La commission financière a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à l'adoption du règlement général du Syndicat intercommunal de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN) et du rapport relatif à l'extension de la CEN. L'analyse de ce dernier nous apporte les éléments techniques et financiers du projet.*

Les scénarios de base et de crise à l'horizon de 2030 nous imagent bien les besoins hydrauliques des communes partenaires.

Cornaux n'est aujourd'hui que peu susceptible de souffrir d'une pénurie d'eau. En effet, les volumes issus de la source de la Prévôtée, complétés dès les années 1980 par l'installation de la conduite CEN, satisfont nos besoins actuels. Par contre dans une quinzaine d'années, une projection des besoins hydrauliques montre qu'un accroissement du volume assurerait la couverture en eau de notre commune.

Ce projet est avant tout un partenariat entre 6 communes. Du point de vue financier, un devis fait ressortir un investissement de plus de 11 Mio. partagé selon des clés de répartition. Cornaux participera pour un montant d'environ CHF 108'000.-. La commission

financière a demandé des éclaircissements au CC pour comprendre la différence entre le montant du crédit à voter de CHF 416'000 et le montant net de CHF 108'000.- facturé en fin de projet. Ce montant représente l'investissement net pour notre commune après déduction de la subvention cantonale à hauteur de 40% et de la répartition des participations des autres partenaires. Selon le CC, les clés de répartition ont été déterminées définitivement et sont fixes.

La commission financière vous propose de soutenir l'arrêté relatif à l'adoption du règlement général du Syndicat intercommunal de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN) et l'arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 416'00.- pour la participation de la commune de Cornaux à la réalisation du projet d'extension de la CEN.

M. B. Krebs (PLR) : Le groupe PLR soutient tout à fait ce projet d'extension. Par contre, nous sommes mécontents de la manière dont le règlement a été créé par rapport à ce projet. Lorsque l'on voit la complexité de ce document, on se pose la question si l'on ne pouvait pas faire autrement et l'alléger voire le déléguer à des professionnelles de la branche. Le PLR va tout de même soutenir ce projet.

Merci de votre attention.

M. J.-L. Décrevel (CSI-TP) : La commission SI+TP a pris connaissance du règlement et rapports relatifs à ce point de l'ordre du jour.

Annoncée depuis plusieurs années la nouvelle infrastructure d'amenée d'eau dans l'entre 2 lacs est enfin en phase d'acceptation pour sa réalisation

A sa majorité la commission soutient ce projet, qui a un coût supportable, permettra de disposer de ressources en eau, qui à ce jour ne sont pas nécessairement d'actualité mais pourront le devenir dans le futur. D'autre part la commune libre et autonome du Landeron verra son approvisionnement en eau potable résolu.

La commission est cependant très critique vis-à-vis de la création d'une structure administrative, sous la forme d'un syndicat, totalement disproportionnée au vu de l'infrastructure à gérer. Un comité directeur ainsi qu'un comité intercommunal de 20 à 25 personnes ne feront qu'alourdir inutilement les frais de fonctionnement, alors qu'il existe déjà des instances capables de gérer cette infrastructure. Nous pensons au service intercommunal des eaux de l'entre 2 lacs ou à la Chatellenie de Thielle.

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliquer ?

Ne souhaitant pas ajourner ce partenariat nous acceptons la lourdeur de ce syndicat, tout en espérant que l'éventuelle fusion permette de le redimensionner. A voir !

Merci de votre attention

M. P. Staub (PS) : Lors de la séance d'un Conseil général passé, nous avons débattu de l'importance et de la valeur de l'eau pour la vie d'une commune et de ses habitants. En ayant parcouru l'historique du problème de l'eau que rencontre Le Landeron, nous avons décidé qu'avant tout, la solidarité avec les habitants de ce lieu était déterminante.

Ce bien précieux doit être conservé et surtout partager pour une qualité de vie de nos concitoyens et habitants de la région.

C'est après avoir débattu de ce problème en groupe lors de sa séance de préparation, que le parti socialiste de Cornaux a décidé de soutenir et d'accepter le projet de la CEN concernant le crédit d'engagement de frs 416'000.- ainsi que son règlement. Nous sommes certains qu'en acceptant cette proposition, celle-ci nous sera aussi profitable sur le long terme.

Engageons-nous donc en faisant aussi profiter de cette opportunité à nos citoyens de Cornaux.

Merci de votre attention et de votre compréhension.

- Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.
La parole n'étant pas demandée, le vice-président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- Celui-ci est accepté à la majorité (1 abstention).

b) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 416'000.00 pour la participation de la Commune de Cornaux à la réalisation du projet d'extension de la CEN

- Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.
La parole n'étant pas demandée, le vice-président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- Celui-ci est accepté à l'unanimité.

8. Divers

C. Salzmänn Silva (CC) : *A presque chaque CG, je me répète :*

Le dossier plan spécial Marais aux Chevaux se trouve encore dans les services cantonaux et ceci depuis le mois de juin 2015. Ceux de Landi et Le Clos y sont depuis le 1^{er} novembre. Sachez que la procédure prévoit que les dossiers soient traités dans les 3 mois.

Le CC se lasse de cette situation, c'est pourquoi, il a demandé une entrevue avec Monsieur le Conseil d'Etat Laurent Favre et nous montons, donc, au Château la semaine prochaine !

Je dois faire part d'une information plus formelle : en juin 2014 votre autorité avait accepté la suppression du plan de quartier dans le secteur Longins Sud remplacée par des fiches de mesures. Une de celle-ci traitait de la compensation des vergers. Or, il y a quelques mois le propriétaire qui avait accepté d'accueillir la compensation s'est rétracté. Heureusement, une nouvelle parcelle a été trouvée. Elle se situe entre la parcelle de M. Jauni et l'entreprise Tschäppät, dans une zone inconstructible puisque qu'il y a protection des eaux. Cela ravit l'association de défense de la protection de la nature qui avait, à l'époque, fait opposition dans ce dossier. De plus, cette parcelle sera normalement entretenue par la coopérative de la Bor à Valangin spécialisé dans le jus de pommes Bio et qui désire remettre en plantation des vieilles variétés de pommes.

Je profite d'avoir la parole en tant que femme puisque c'est notre journée et je me permets de rendre hommage à toutes les pionnières politiques, car c'est grâce à elles que nous les femmes nous siégeons ici ce soir, merci à elles.

M. W. Schärer (PLR) : *La Commission "Clos-Soleil" a repris le projet du groupe de la législature précédente qui l'avait initiée non sans peine si on en croit les documents repris. La Commission de cette législature pour le projet Clos-Soleil emmenée par Claudine Salzmänn Silva qui œuvre corps et âme pour essayer de concrétiser ce projet mérite une ovation pour sa motivation et son acharnement, tant elle a noué des contacts importants pour conseiller et soutenir l'avancement, que ce soit avec Madame Veronica de Baisé, architecte conseil et Madame Nicole Docker, cheffe d'office du logement.*

Ce projet dans sa globalité a été reconnu de nécessité et d'intérêt pour la région de l'Entre-deux -Lacs, il répond à la planification médico-sociale pour les appartements et à l'accueil de l'enfance avec une crèche.

Chaque fois que le projet semble avancer, un critère change et on recommence. On attend minimum 3 mois pour la réponse et on temporise pour attendre l'application d'un nouveau règlement en cours de validation. Les critères de conception des appartements

avec encadrement ont aussi évolué avec des nouvelles contraintes, ce qui augmente encore les coûts. Il devient de plus en plus difficile de respecter les prix de location exigés par l'Etat pour des locaux adaptés pour de la mobilité réduite et handicap sanitaire.

On ajoute chaque fois un million, on en est à 16 actuellement.

La dernière modification demandée est une densification ayant pour conséquence une augmentation du coût du projet et surtout des fonds propres nécessaires dont la valeur du terrain ne suffira plus. Si c'est l'application de la Loi sur l'Aménagement du Territoire qui le demande, on aurait aussi pu réagir avant car les terrains se font rares, c'est connu et évident. La gestion proactive n'est pas l'adage de fonctionnaires.

Personnellement depuis que j'ai intégré les rouages de la politique comme Conseiller général, 3^{ème} législature, j'ai appris à connaître par des qualificatifs non élogieux le Service d'Aménagement du Territoire (Le SAT), par la Commission de l'urbanisme et maintenant par le projet Clos-Soleil. D'autres projets et aussi concernant d'autres communes sont ralentis voire gelés pour cause de tracasseries répétées par les services de l'Etat. Les langues se délient, il faut approfondir.

En ce qui nous concerne ici, les demandes complémentaires du SAT sont à nouveau peu claires.

Le préavis du plan directeur de quartier (déposé le 1er novembre) afin de pouvoir faire une estimation financière assez proche de la réalité a été réclamé début février (délai standard minimum de 3 mois du SAT). Etant sans nouvelles, un entretien a été demandé au SAT et à son chef de département Monsieur le Conseiller d'Etat Laurent Favre.

Notons encore que le projet Landit directement concerné et mené en parallèle subit les mêmes tracasseries.

De précédentes démarches similaires ont déjà eu lieu avec de précédents Conseillers d'Etat sans effets car soit le Conseil d'Etat ne veut pas agir politiquement ou le Service Administratif Technocrate est blindé dans ses institutions ou il a été décidé implicitement que rien ne changerait même pas l'efficacité du fonctionnement des Départements du Canton de Neuchâtel d'ailleurs mieux fournis en personnel en comparaison avec les autres cantons. C'est connu depuis longtemps mais rien ne change et le Canton est à la traîne dans ses institutions.

Il y a injustice entre le statut de Conseiller d'Etat élu par le peuple sur siège éjectable et les Chefs de Service nommés par d'autres fonctionnaires sur trône royal élus à vie

Le report de dossiers crée un surcroît de travail bienvenu pour justifier la dimension du service et donne un sentiment connu de domination et d'esprit de pouvoir.

Un dossier peut avoir des faiblesses et ou des erreurs. Ce qui frappe ici ce sont les points différents qui à chaque fois recalent le projet, à se demander si le but est de trouver ponctuellement une faille pour décourager. Soit le projet n'est pas conforme avec toutes les explications qui en découlent pour favoriser l'avancement, soit on le refuse mais on ne renvoie pas régulièrement pour un autre point qui ne colle pas. La législation ne change quand même pas tous les 6 mois!

On remarque aussi une compétition non collaborative entre les services qui se font un malin plaisir de se renvoyer la balle.

Plusieurs fois les critères ont changé, le dernier est sans appel et peut faire capoter le projet alors que la demande et la nécessité d'un tel complexe immobilier pour personnes avec mobilité et moyens financiers réduits, voire d'autres critères sont bien réels. Tout est bien défini.

La conduite professionnelle d'un projet n'est apparemment pas une compétence ni une connaissance basique du Service d'Aménagement du Territoire,

C'est inadmissible, il faut vraiment monter au château comme nos ancêtres et pas avec cortège folklorique actuel et coups de canons à blanc et apéritif offert.

Il faut faire bouger cette administration qui est critiquée depuis des années pour des mêmes services avec des personnes en place indélogeables grâce à leurs statuts de

fonctionnaires et qui se permettent de dicter leurs pouvoirs sans que personne n'ose une fois lancer le pavé dans la mare, je suis à disposition pour faire la mauvaise besogne si nécessaire.

Nous ne sommes pas des marionnettes, ni des guignols ni des gamins à qui on se permet de renvoyer les dossiers pour revoir leurs copies à intervalles réguliers.

Quand y aura-t-il du changement dans la lourde administration de ce canton?

Les tranches d'impôts arrivent plus souvent que des ouvertures de chantier autres que routiers.

Faut-il créer un dossier plus élaboré pour transmettre à la presse ou adresser un courrier avec large distribution? Que faire?

Après avoir sous-traité les services des appels d'urgence, faisons de même pour les finances chez les Vaudois et le SAT aux Fribourgeois ou la ville de Bulle. Les services hospitaliers sont en cours de transfert naturel chez nos voisins ravis bernois et jurassiens qui rentabilisent leurs infrastructures.

Je vous remercie de votre attention.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président clôt la séance à 20h41.

Cornaux, le 8 mars 2016
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le vice-président,

Le secrétaire,

Hansjörg Kohler

Mario Clottu